

DUREE : 14 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

PRESENTATION DU METIER

Les personnels des services de sécurité incendie ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Les chefs d'équipe des services de sécurité incendie ont pour missions :

- Le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail dans ses aspects de sécurité incendie ;
- Le management de l'équipe de sécurité ;
- La formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie ;
- La prévision technique encadrée par les règlements de sécurité (lecture et manipulation des tableaux de signalisation, délivrance des permis feux...) ;
- L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- La direction du poste de sécurité lors des sinistres.

PUBLIC VISE

Tout détenteur d'un SSIAP2 ou équivalent ou ERP2 ou IGH2 en cours de validité.

PRE-REQUIS

- Avoir le diplôme de SSIAP2 ou équivalent (ERP2 ou IGH2...) n'ayant pas dépassé la date de fin de validité triennale.
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité).

OBJECTIF DE FORMATION

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de maintenir et d'actualiser ses connaissances théoriques et pratiques liées aux Établissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur dans le domaine de la sécurité incendie, d'exploiter un PC de sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens.

MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME

- Feuille de présence
- Délivrance d'une attestation de présence au stagiaire à la fin de la formation.
- Remise d'un questionnaire de satisfaction au stagiaire à la fin de la formation...
- Délivrance d'une attestation de recyclage SSIAP2 au stagiaire.

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

FORMACODE : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

DUREE : 14 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

REFERENCE REGLEMENTAIRE

- Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.
- Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9).

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

SEQUENCE 1 : PREVENTION 04H00

- Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité
- Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
- Accessibilité du public.

SEQUENCE 2 : MOYENS DE SECOURS 02H00

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours Composition et fonctionnement
- Agents extincteurs et moyens d'extinction.

SEQUENCE 3 : GESTION DU PC SECURITE 03H00

- Gestion du PC en situation de crise.
- Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours.
- Gestion d'une évacuation,
- Compte-rendu à la hiérarchie

SEQUENCE 4 : ORGANISATION D'UNE SEANCE DE FORMATION 02H00

- Formation des agents de l'équipe
- Les méthodes pédagogiques :
- Pratique de l'animation.
- Déroulement chronologique d'une séance.

SEQUENCE 5 : L'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE 03H00

- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité.
- Organiser l'accueil d'un nouvel agent.
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens.
- Gérer les conflits.
- Gestion des documents administratifs.

DUREE : 14 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

MODALITES D'ORGANISATION

NB : Nos formations se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

Durée totale minimum :

14 heures

Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

Modalités d'intersession :

Sans objet

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- * Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- * Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- * Les logiciels appropriés
- * La connexion Internet et à notre serveur
- * Les supports papiers
- * Ecrans interactifs

Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

Liste des matériels et équipements :

- * Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- * Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- * Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- * Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- * Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- * Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
- * Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- * Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement * Un clapet coupe-feu équipé
- * Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- * Emploi du téléphone (réception, appel)
- * Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
- * Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- * Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- * Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- * Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- * Plusieurs jeux de plans
- * Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- * Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

DUREE : 14 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

Qualification des formateurs :

- Intervenants avec une qualification minimum : de SSIAP 3 (ou équivalent) ou DUT avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1 ou 2, ou BREVET DE PREVENTION
- Ou experts reconnus dans le domaine de compétence à traiter.

EVALUATIONS FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- * Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- * Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau
Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

ACCESSIBILITE



- * Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10

PROGRAMME RECYCLAGE SSIAP 2
« CHEF D'EQUIPE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE
A PERSONNES »

DUREE : 14 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

CONTACT

Site internet : www.ifps-formation.fr

